

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

## **Arrêté du 2 février 2026 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026**

Le ministre de l'action et des comptes publics,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects,

### **A R R Ê T E :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Julien COUDRAY, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par Madame Coralie BERGER-ROJO, reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

|     |              |          |                                     |
|-----|--------------|----------|-------------------------------------|
| Mme | BERGER-ROJO  | Coralie  | Inspectrice principale de 2° classe |
| Mme | BOULIN       | Othilie  | Inspectrice régionale de 3° classe  |
| Mme | CHALAMET     | Sophie   | Inspectrice                         |
| M.  | DETRES       | Mathieu  | Inspecteur                          |
| M.  | DEVAUCHELLE  | Ludovic  | Inspecteur                          |
| Mme | FEUILLASSIER | Fabienne | Inspectrice régionale de 2° classe  |
| M.  | PEYCLIT      | Henri    | Inspecteur                          |

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 février 2026

Pour le ministre et par délégation :  
L'inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU